



COMMUNIQUE DE PRESSE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2007

L'association « E La Nave Va ... » a déposé le 22 février 2007 une requête tendant à faire cesser l'utilisation détournée de son visuel et de son slogan « LAUSANNE ROCK CITY » par M. de Preux.

Pour mémoire, le but de la démarche de l'association « E La Nave Va ... » est double.

Elle vise d'une part à faire cesser la campagne d'affichage initiée par M. De Preux. Ce dernier n'a donné aucune garantie que cette campagne d'affichage se terminera prochainement. En outre, rien n'indique qu'elle ne sera pas reconduite.

D'autre part, la procédure entamée par l'association « E La Nave Va ... » a pour objectif d'obtenir de M. De Preux qu'il n'utilise pas et de quelque manière que cela soit, le logo et le slogan de l'association « E la Nave Va... » dans le cadre de sa campagne électorale, puisque ce dernier est en course pour obtenir un siège aux élections du 11 mars prochain au Grand Conseil.

De même la démarche de l'association tend à éviter que son visuel soit utilisé dans le cadre du débat relatif à l'installation d'un local d'injection en ville de Lausanne.

Le juge chargé de l'affaire a renoncé provisoirement, sans en exposer les raisons, à ordonner des mesures visant à interdire cette utilisation avant l'audience à intervenir prochainement, audience durant laquelle il entendra toutes les parties concernées avant de statuer sur la demande de l'association. L'affaire ne fait donc que commencer.

Le contexte et la nature de cette dernière imposent qu'une audience soit fixée le plus rapidement possible. L'association « E La Nave Va ... » estime que la cause doit en tout cas être tranchée avant l'issue de la campagne électorale dans le cadre de laquelle le visuel et le slogan de l'association sont utilisés sans droit et de façon à porter atteinte à son image.

L'association « E La Nave Va ... » a écrit hier 22 février par l'intermédiaire de ses avocats à M. de Preux pour ouvrir un dialogue visant à trouver d'entente avec lui une solution concertée. Pour l'instant et sous réserve de ses déclarations à la presse, M. de Preux n'y a pas donné suite.

Julien Gross, chargé de communication.

Contacts :

Me. Mathias Burnand Etude Quatre Avocats 021 533 01 90
Julien Gross 078 707 17 18 - comm@leromandie.ch